

D'ALSACE

DIN.RB.CW.2002.627

Division de Strasbourg

Strasbourg, le 29 novembre 2002

Monsieur le directeur du centre nucléaire
de production d'électricité de Fessenheim
BP n°15
68740 FESSENHEIM

Objet : Demande complémentaire
CNPE de Fessenheim
Inspection n°2002-05012 du 11/07/2002
Thème : Radioprotection et propreté radiologique

Réf. : 1. Courrier DIN.RB.RB.2002.374 du 24/07/02
2. Courrier D5190/3538 du 27/09/02

Monsieur le directeur,

Par courrier en référence 2, vous avez transmis les éléments de réponses aux demandes formulées dans le courrier en référence 1.

Suite à l'échange téléphonique entre nos services concernant la conformité du réglage des nouveaux portiques C0 avec la doctrine nationale (demande A2), il a été convenu que vous complétiez votre réponse permettant ainsi d'apprécier pleinement cette adéquation.

Concernant votre réponse sur la mise en place en sortie de bâtiment réacteur de contrôleurs mains/pieds (demande A3), vous évoquez des gros problèmes de fiabilité lors de l'expérimentation menée sur le site de Fessenheim. Ce type de contrôleurs est en utilisation sur d'autres CNPE. Les inspecteurs de la DGSNR ayant à utiliser ce type de contrôleurs à des sorties de bâtiments réacteurs qui en étaient équipées n'ont pas constaté un taux d'indisponibilité particulier. Aussi, je vous demande de vous rapprocher d'autres CNPE utilisateurs, voire du parc si un REX est en cours sur le sujet, afin de connaître le taux d'indisponibilité. Au vu de ces nouvelles données, vous me ferez connaître votre position.

Dans votre réponse sur la méthodologie permettant le contrôle du seuil de déclenchement d'alarme des portiques C2 (demande B2), vous indiquez que maintenant vous utilisez une nouvelle source (Cobalt 60, activité 4 KBq). Je vous demande de me transmettre les caractéristiques de l'ancienne source utilisée et de me préciser à quel seuil est censé déclencher le C2 avec cette nouvelle source.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de ma parfaite considération.

Pour le directeur régional
L'adjoint au chef de division

SIGNÉ PAR

Laurent LEVENT